



## Vente d'un véhicule à mon insu de la part de mon ex-concubine

Par **beone53**, le **14/02/2015** à **19:12**

Bonjour,

Je suis séparés de mon ex-concubine depuis un an avec qui j'avais un véhicule en commun. A notre séparation, mon ex-concubine souhaité conservé le véhicule en question à laquelle je n'y voyais pas d'inconvénient mais en contre partie je lui ai demandé de me rembourser la moitié de la valeur de celui-ci. Chose qu'elle a refusé de faire au moment de régulariser la situation et jusqu'à quelques semaines. Il y a peu de temps, je l'ai mise en demeure pour pouvoir être enfin rembourser en lui prouvant que j'étais propriétaire tout comme elle en lui fournissant une copie de la facture d'achat et d'une copie de la carte grise. A la fin du délai de la mise en demeure, elle vient de m'envoyer un courrier en me stipulant qu'elle a vendu le véhicule à un garage en août 2014 sans même m'en avoir avertit. Elle m'a joint un chèque de la moitié de la reprise de notre véhicule tous frais déduit par le garagiste (fiche signalétique thermique du véhicule jointe de la concession) qui s'avère en dessous de la côte argus ! Je ne suis pas d'accord sur le tarif de ce remboursement pour un véhicule de 4 ans acheté neuf à 25000 euros et cédé pour 9000 euros à un garagiste.

Ai-je un recours juridique pour régulariser ceci à la valeur réelle du véhicule ?

Dois-je m'adresser à un avocat pour obtenir gain de cause ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.